

Françoise Roche Secrétaire générale

5, rue Clisson 75013 PARIS 0684572075 / T F 0153940753 <u>FR41@wanadoo.fr</u> / gc.roche@orange.fr www.snca-nat.com

COMMUNIQUE

Remaniement, apprentissage et alternance

Ainsi, à la tête du ministère de l'Education Nationale, Xavier DARCOS cède la place à Luc CHATEL, le prof au cadre d'entreprise. De façon concomitante, la suppression de 16 000 postes est annoncée tandis que le MEDEF lance une campagne de promotion pour la formation en alternance.

Avec sa double casquette de porte parole du gouvernement et de ministre de l'Education Nationale, Luc CHATEL aura, n'en doutons pas, besoin d'être éclairé dans ses fonctions de ministre par les avis de Richard DESCOINGS. Certes, les « préconisations » de ce dernier s'entendent « à moyens constants » ... Mais comme rien n'indique à quel instant T doivent être évalués les moyens qui de ce moment-là seront maintenus en l'état, Luc CHATEL, qui détient un portefeuille que le directeur de Sciences Po venait de refuser publiquement, aura toute latitude pour peaufiner une réforme du lycée « audacieuse », même si cela ne signifie pas ambitieuse pour la jeunesse de ce pays, tant s'en faut.

En effet, l'alternance est mise sur le devant de la scène, tandis que le mot « apprentissage » semble banni des sphères du pouvoir.

Et cela sent sa duperie à plein nez.

Le SNCA e.i.L. Convergence a toujours refusé de voir abaissé l'âge de la fin de l'obligation scolaire de 16 à 14 ans pour permettre à l'entreprise de recruter de très jeunes apprentis, de même qu'il estime que la préparation aux diplômes qualifiants de niveaux V (CAP, BEP ... du moins ce qu'il en reste) et IV (bac pro) doit être pilotée par l'Education Nationale et non par l'apprentissage. Reste que **l'apprentissage fait l'objet d'un contrat garantissant les droits et les devoirs de chacune des parties, y compris de nature financière.** Et cela aux termes mêmes du *Code du Travail*.

L'alternance se présente sous un tout autre jour, sous la forme de stages non rémunérés en entreprise entrecoupant la formation qui s'effectue dans le cadre scolaire. Le SNCA e.i.L. Convergence a récemment rappelé au cabinet du Premier Ministre qu'il est totalement opposé à l'alternance au cours de la formation initiale, même s'il l'admet, avec réserves, pour la poursuite d'étude post-bac. Il va de soi, que les suppressions de postes d'enseignants ou non vont surtout affecter l'enseignement professionnel public, puisque le bac pro 3 ans remplace un cursus qui se faisait en deux fois deux ans : 2 ans de BEP + 2 ans de bac pro. Il va de soi aussi que l'alternance est largement utilisée au cours de la préparation du bac pro 3 ans sous le couvert de stages de plusieurs semaines dans les entreprises. Et tout cela gratos pour le patron ! Et même encore plus avantageux, car outre les allègements de charges sociales consentis, des subventions lui sont allouées par les collectivités territoriales afin de l'encourager à prendre des « stagiaires ». Certains parleront du mérite républicain ... de ces entreprises « citoyennes » !

C'est cela que le MEDEF veut voir se généraliser avant et après le bac : pas de contrat d'apprentissage! Sans doute y aura-t-il, par ci par là, un pourliche refilé au lycéen ou à l'étudiant, en particulier quand le carnet de commandes exigera de mettre un coup de collier quitte à sécher les cours plus longtemps que prévu. « Et si tu n'as pas ton diplôme (national), on te fera une validation des acquis (VA) aux petits oignons, maison et garantie ; mais il faut être bien gentil!»

Voilà l'avenir que le MEDEF promet aux jeunes filles et aux jeunes gens de ce pays: l'aliénation en guise de formation et de qualification! Pour faire jeune (la démagogie « jeuniste » se porte bien), le MEDEF illustre sa campagne de pub pour l'alternance, par l'image d'un danseur de *hip hop* qui se tient la tête en bas et les pieds vers le ciel, vers l'avenir sans doute ...

C'est bien ce que nous savions depuis longtemps : les capitalistes ne se sentent bien qu'en mettant le monde cul par-dessus tête !

Ergo, censeo capitalismum esse delendum!

SFDB, le 24 juin 2009